

PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2015

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le lundi 5 janvier 2015, 19 h, à la salle du conseil du Centre F.P. Adams.

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny, conseillère
Chantal Lebel, conseillère
Antoinette Boilard-Lord, conseillère
MM. Roger McGrath, conseiller
René Arseneault, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Francois Boulay, maire, préside la séance.

Contribuables présents : Mme Ghislaine Gendron

15-01-001 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 5 janvier 2015 soit accepté tel que présenté et en y ajoutant sous varia, les points suivants :

- Enlèvement de la neige par les contribuables sur le côté opposé du chemin
- Nomination du conseiller (ière) responsable de la PFM & MADA – résolution

15-01-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2014 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET DU 22 DÉCEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par : Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1 décembre 2014 et les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 15 et 22 décembre 2014 soient adoptés, tels que présentés.

15-01-003 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Les suivis des procès-verbaux sont présentés, discutés et réglés.

15-01-004 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Gendron discute du projet de patinoire extérieure avec le conseil.

15-01-005 LISTE DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au mois de décembre sont révisés et acquiescés.

Liste des comptes payés au mois de décembre 2014

Salaires des élus	#3019 au #3025	8,346.67 \$
Hydro-Québec	#3026	530.14 \$
Telus	#3027	163.21 \$
Ann Lavoie	#3035	48.00 \$
Suzanne Bourdages	#3036	5,323.50 \$
Suzanne Bourdages	#3037	727.79 \$
Suzanne Bourdages	#3038	351.00 \$
C.S.S.T.	#3039	15.48 \$
Hydro-Québec	#3040	224.43 \$

Entreprises Armand Lagacé	#3041	11,872.93 \$
Véronique Pelletier	#3042	891.33 \$
Symbioses	#3043	106.41 \$
Ann Lavoie	#3044	48.00 \$
Frais bancaires		<u>63.11 \$</u>

Total		<u>28,712.00 \$</u>
Plus comptes approuvés le 1er décembre		5,434.99 \$

Total		34,146.99 \$
-------	--	--------------

15-01-006 COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : M. René Arseneault
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

Médias Transcontinental S.E.N.C.	#3046	530.04 \$
Bell	#3047	98.09 \$
Dufresne Hébert Comeau avocats	#3049	9 359.74 \$
Wilson & Lafleur Ltée	#3050	139.65 \$
Telus	#3051	341.66 \$
Symbioses Web et Communications	#3052	924.22 \$
Camille Lévesque	#3053	67.80 \$
Bouffard Sanitaire Inc.	#3054	663.82 \$
Municipalité de St-Alphonse	#3055	308.75 \$
MRC Avignon	#3056	2 318.50 \$
PG Solutions	#3068	4 783.36 \$
Groupe Ultima Inc.	#3070	3 802.00 \$

Total des dépenses	12 fournisseurs	23 337.63 \$
--------------------	-----------------	--------------

15-01-007 ADOPTION DU RAPPORT-TRÉSORIER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport-trésorier du mois de décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Rapport-trésorier du mois de décembre 2014

Solde encaisse au 1er décembre 2014		64,194.26 \$
-------------------------------------	--	--------------

Recettes du mois de décembre 2014

Taxes municipales	8,951.62 \$	
Intérêts arriérés	147.96 \$	
Droit mutation	104.00 \$	
Redevance matières recyclables	994.20 \$	
Carrières et sablières	3,638.00 \$	
Gouv. Québec	1,726.99 \$	
Ministère transport	<u>3,125.00 \$</u>	
Total des recettes	18,687.77 \$	82,882.03 \$

Déboursés du mois de décembre 2014

Gestion du personnel	7,293.62 \$
C.S.S.T.	15.48 \$
Compensation réunion	314.38 \$
Téléphone (Solidarité)	63.04 \$
Téléphone (municipalité)	79.62 \$

Services juridiques	2,249.55 \$
Évaluation	191.86 \$
MRC	8.00 \$
Voirie - Entretien d'hiver	10,326.53 \$
Enlèvement des ordures - contrat	577.36 \$
L.E.T. Saint-Alphonse	320.00 \$
Concierge	96.00 \$
Préposé au Centre de Récupération	276.00 \$
Salaires des élus	8,346.67 \$
HQ - Consommation électricité	461.52 \$
HQ - Lumières de chemins	195.20 \$
La Croix-Rouge	150.00 \$
Symbiose - Le Web Simple	92.15 \$
Société de Chemin de fer Gaspésie	924.50 \$
Frais bancaires	63.11 \$
TPS	701.83 \$
TVQ	<u>1,400.57 \$</u>
Total des déboursés	34,146.99 \$

Solde encaisse au 31 décembre 2014

48,735.04 \$

15-01-008 BUDGET 2015

Le budget prévisionnel pour l'exercice financier 2015 est révisé et ajusté en préparation de l'assemblée publique du 7 janvier et de son adoption.

15-01-009 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Reporté à une assemblée ultérieure.

15-01-010 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait une mise à jour des dossiers suivants :

- 1 - le schéma de couverture de risque concernant le nouveau scénario de protection incendie actuellement en pourparlers avec les municipalités de Pointe-à-La-Croix et de Matapédia ainsi que la CAUREQ.
- 2 - le dossier de la poursuite par Gastem Inc.
- 3 - le dossier de la plainte à la Commission des relations de travail par l'ex-secrétaire-trésorière

15-01-011 CORRESPONDANCE

La correspondance est lue et acquiescée.

15-01-012 LÉGISLATION

La discussion concernant l'élection à venir pour remplir le siège # 6 est discutée et reportée à la réunion de février.

15-01-013 IINSPECTEUR MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité,

Que les services de M. Jacques Charest soient retenus pour les dossiers d'aménagement, d'urbanisme et de développement du territoire.

15-01-014 ENTRETIEN DU RÉSEAU DES LUMIÈRES DE RUES

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité,

Province de Québec
District de Bonaventure
Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Règlement Numéro 2015-001

Adoption du budget pour l'année financière 2015 concernant la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'article 252 de Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

Attendu qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en quatre (4) versements, soit :

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisé en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte, le deuxième versement est dû le 28 mai, le troisième versement est dû le 30 juillet et le quatrième versement est dû le 25 septembre 2014.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Madame Antoinette Boilard-Lord à la séance extraordinaire du 15 décembre 2014;

En conséquence,
Il est proposé par Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité,

Que le règlement portant le numéro 2015-001 soit adopté et que le conseil statue par le règlement ce qui suit à savoir :

Article 1:

Pour l'année financière 2015, le conseil adopte le budget des dépenses qui suit

Administration générale	114 135 \$	
Sécurité publique	19 259 \$	
Transport	289 764 \$	
Hygiène du milieu	29 683 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	8 476 \$	
Loisirs et Culture	12 735 \$	
Réseau Électricité	8 584 \$	
Frais de financement	500 \$	
Total des dépenses :		483 136 \$

Article 2:

Pour l'année financière 2015, le conseil adopte le budget des revenus qui suit

Taxes	154 424 \$	
Paiement tenant lieu de taxe	288 \$	
Autres recettes spécifiques	55 302 \$	
Transferts	233 090 \$	
Surplus accumulé	40 032 \$	
Total des recettes :		483 136 \$

Article 3 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.20 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2015, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Article 4 :

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodiques) ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

Article 5 :

Le tarif de compensation pour les matières recyclables et ce pour tous les immeubles identifiés est le suivant :

Matières recyclables avec bac	87 \$
Matières recyclables sans bac	65 \$

Article 6 :

Les tarifs de compensation pour le service de cueillette des ordures et ce pour tous les immeubles identifiés sont fixés ainsi:

Résidence avec bac	272 \$
Résidence sans bac	250 \$
Résidence saisonnière avec bac	147 \$
Camping Alexander	125 \$
Camping R.V.	125 \$

Article 7 :

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde devient exigible. L'intérêt et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

Article 8 :

La tarification pour fins de compensation pour la protection incendie sur les terrains de camping de la municipalité est établie à 10,00 \$ par site de camping saisonnier en location.

Article 9 :

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 18 % par année ou 1,5 % par mois pour l'exercice financier 2015.

Article 10 :

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.
Adopté à Ristigouche-Partie-Sud-Est ce 7^{ième} jour de janvier 2015.

François Boulay
Maire

Véronique Pelletier
Secrétaire-trésorière par intérim

15-01-019 PÉRIODE DE QUESTION EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

Une discussion sur le budget s'ensuit avec les contribuables présents.

15-01-020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. Roger McGrath.
Il est 21 h 50.